

clusion de contrainte, de violence, de
répugnance, de fâcherie; de sorte que
si la poursuite, ou l'amour actuel de ce
bien est dit souverainement Volontai-
re, il ne faut pas inférer pour cela qu'il
soit souverainement Libre, mais seule-
ment qu'il est *summè libitus*, s'il étoit
encore permis de se servir de ce terme,
ou *libens*, parce que *libentia* peut bien
être sans indifférence, mais non pas *li-*
bertas.

Or il importe de remarquer ce qui
 se dit d'ordinaire chez les Théologiens,
 sçavoir qu'il est impossible qu'une Vo-
lonté, telle qu'est celle des bien-heu-
reux, qui jouit du Souverain Bien clai-
rement connu, laisse ce bien pour en
suivre un autre; il importe, dis-je, de
 faire cette remarque, parce qu'il sem-
 ble que cela nous peut faire entendre
 quelle est cette indifférence en quoy
 consiste la nature de la liberté de cette
 vie mortelle.

Nous disions tout presentement
 que l'Entendement porte le flambeau
 devant la Volonté, & il est constant
 que ce flambeau, ou cette lumière n'est
 autre chose que le Jugement que l'En-
 tendement porte sur les biens, & sur
 les

